



## **La France demande à l'Europe de limiter la protection des sources des journalistes !**

Le SNJ-CGT dénonce les menaces sur la protection des sources des journalistes, que vient de révéler la Fédération européenne des journalistes. La FEJ alerte en effet sur la dernière version, proposée par le Conseil de l'Union européenne le 7 juin, de Loi européenne sur la liberté des médias (EMFA) ([lire le communiqué de la FEJ](#)).

A la demande de la France, le texte introduit une exception de « sauvegarde de la sécurité nationale » à l'interdiction d'utiliser des logiciels espions à l'encontre des journalistes. Une exception qui, si elle était adoptée, porterait gravement atteinte à la protection des sources des journalistes - définie par la Cour européenne des droits de l'homme comme « la pierre angulaire de la liberté de la presse » - mais également à leur sécurité et à leur vie privée.

En 2019, c'est déjà la « sécurité nationale » et les « obligations de réserve » que celle-ci imposerait, qu'évoquait Emmanuel Macron pour justifier la convocation devant la DGSI de journalistes de Disclose, de Radio France et de TMC. Il s'agissait alors de les contraindre à révéler leurs sources dans les enquêtes qu'ils avaient menées sur les ventes d'armes françaises à l'Arabie Saoudite, susceptibles d'avoir été utilisées au Yemen (lire notre communiqué du 29 mai 2019 : « [Les journalistes n'ont rien à faire à la DGSI, leurs sources doivent être protégées](#) »).

Par ailleurs, on connaît l'utilisation que des Etats soi-disant démocratiques peuvent faire des logiciels espions à l'encontre de militants, d'opposants politiques et de journalistes. En témoignent les révélations à l'été 2021 du Consortium Pegasus Project, parmi lesquelles l'espionnage par les services secrets marocains de journalistes français, notamment de l'Humanité, de Mediapart et du Canard enchaîné (lire notre communiqué du 27 juillet 2021 « [Pegasus : l'Etat français doit demander des comptes à Israël et au Maroc](#) »).

Dans son avis rendu en janvier dernier sur le futur texte européen, le SNJ-CGT insiste sur le fait que « les dispositions envisagées doivent réaffirmer la protection des sources journalistiques » ([lire ici](#)). C'est tout le contraire que fait la France en réclamant cette exception de « sauvegarde de la sécurité nationale ».

Le SNJ-CGT appelle la France à y renoncer et aux parlementaires européens à faire preuve de la plus grande vigilance quand ils auront à examiner ce texte.

**Montreuil, le 14 juin 2023.**